

**N°DELB-20260081**

Date de la convocation : 23 avril 2026

Publication sur le site internet le : 6 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 41

Présents : 37    Votants : 41    Absents : 0

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE PAVILLY, SIEGE SOCIAL, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, FERMENT Grégory, HAUGUEL Laurent, HAUPAIX Magalie, HOURMANT Frédéric, MERON Mathieu, NICOLLE Noa, OUARRAOU Fatima, POIRREE Guy, PREVOST CATHY, VIAU Frédéric
PAVILLY	M. TIERCE, Maire, CAPRON Magali, CHEVALLIER Aurélie, LARGILLET Agnès, LECAUDE Francis, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	M. LERMECHAIN, Maire, ELIOT Christel
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire, HYACINTHE David
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, HARDY Floriane
VILLERS-ECALLES	GRANLIN Valérie, Maire, LAUNAY Jean-Noël, OLIVIER Christophe
STE-AUSTREBERTHE	RENAULT William, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. FOSSE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. TIERCE

**Secrétaire de séance** : Monsieur NICOLLE

---

**40 – Sport – Remise de chèques cadeaux valables chez une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) du territoire dans le cadre de l'opération Nutri Sport**

Dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport-santé, la Communauté de communes Caux-Austreberthe organise, du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2026, l'opération « Nutri Sport ». Cette initiative est une offre globale combinant des activités physiques aux Bains de l'Austreberthe et un accompagnement personnalisé assuré par une diététicienne du Pôle santé de Barentin-Pavilly.

Cette offre se compose en deux volets :

- Un volet sportif, comprenant un accès d'une durée d'un mois :
  - o Aux espaces aquatique et bien-être du complexe aquatique ;
  - o A une séance hebdomadaire d'aquabike en libre accès ;
  - o A un programme d'entraînement personnalisé en natation, conçu par les éducateurs sportifs du complexe aquatique.
  
- Un volet nutrition, comprenant :
  - o Un bilan nutritionnel complet (1h à 1h30) réalisé par une professionnelle de santé, avec analyse corporelle, échange sur les habitudes alimentaires et recommandations personnalisées ;
  - o Un suivi continu via l'application *Alivio* donnant accès notamment à des idées recettes.

Le prix du pack est de 69.90 € TTC pour les résidents de Caux-Austreberthe et de 74.90 € TTC pour les non-résidents, se découpant de la façon suivante :

- 19.90 € TTC / 24.90 € TTC pour la partie sportive, soit un abonnement mensuel en illimité, réglés à l'accueil du complexe aquatique, à la souscription de l'offre
- 50 € TTC pour la partie nutrition, réglés directement auprès du professionnel de santé, à l'issue du bilan nutrition

Afin de permettre aux bénéficiaires de l'opération d'appliquer concrètement les conseils nutrition avec des produits locaux de qualité et issue d'une agriculture biologique, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder une aide de 40 € TTC à chaque bénéficiaire du dispositif. Celle-ci prendrait la forme d'un chèque cadeau utilisable chez « La ferme aux rallumeurs d'étoiles » située à Villers-Ecalles.

Il est proposé qu'au maximum vingt usagers puissent bénéficier du dispositif. Aussi, le montant total de l'aide versée par Caux-Austreberthe atteindra au maximum 800 € TTC.

Par ailleurs, le versement de cette aide permettrait également de faire un lien fort avec les objectifs du thème « Santé et Alimentation » du Plan Alimentaire Territorial de Caux-Austreberthe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Sport et culture sur la tenue de l'opération en date du 3 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°DELB-20250159 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2025 actant la tenue de l'opération ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider l'aide accordée de 40 € TTC accordée aux bénéficiaires de l'opération.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*